



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2024

Référence
44_2024

Objet de la délibération
Bon des Anciens (Noël 2024)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	9

Date de la convocation
04/10/2024

Date d'affichage

Vote
MAJORITE
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15/10/2024

Et

Publication ou notification du :
15/10/2024

L'an 2024 et le 14 Octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DONGE Christine à Mme MAURICE Valérie, MM : ANTOINE Jérôme à M. DENEUX François, GAVAZZI Romain à M. LEHEUTRE Bruno

Absents séance:

Absent(s) : MM : LEBLANC Éric, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Bon des Anciens (Noël 2024)**

Comme chaque années, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal décide d'offrir un Bon aux anciens de plus de 65 ans, à valoir aux magasins Carrefour Contact de Renwez ou de Rimogne.

Pour l'année 2024 le nombre de personnes éligibles est de 128.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant des bons à 40 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/10/2024
Le Maire
François DENEUX